

COMMUNE DE NÉVIAN

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 18 heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Magali VERGNES, Maire.

Présents : **BANO Francine, BASTÉLICA Jean-Pierre, BRUNEAU Monik, GENE Jean-Marc, GUIRAUD Jean-Roch, IBANEZ Sébastien, LUQUET Anne-Marie, OUVIERE Daniel, SENTOST Gilles, VERGNES Magali.**

Absents : **BAZY Aurore (procuration à BANO Francine), LE NAHOUR Sandrine (procuration à SENTOST gilles), ANTON Cyril (procuration à BASTELICA Jean-Pierre), DOLS Magali (procuration à VERGENES magali), VAYSSADE Anne (procuration à LUQUET Anne-Marie).**

Le quorum étant atteint, l'assemblée est invitée à délibérer.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de désigner son secrétaire de séance.

Madame Francine BANO est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame Le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 : **Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour.

01°): Election des délégués (titulaires et suppléants) pour les élections sénatoriales.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 a fixé le renouvellement de la série 2 des sénateurs au Dimanche 27 Septembre 2020, et la désignation des délégués (titulaires et suppléants) des conseils municipaux au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs, au 10 juillet 2020.

La Commune de NEVIAN compte à ce jour 1.301 habitants, elle doit donc élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Mode de scrutin :

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats seront proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Madame Le Maire titulaire d'un mandat de conseillère départementale, elle ne peut se voir désignée déléguée de la commune.

Madame le Maire procède à la composition du bureau, qui est présidé par elle-même, et comprend en plus :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Madame BRUNEAU Monik , LUQUET Anne-Marie
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Monsieur Sébastien IBANEZ, Jean-Roch GUIRAUD

La secrétaire de séance, Madame BANO Francine assurera la rédaction du procès-verbal, mais ne prendra pas part aux délibérations du bureau électoral.

Une seule liste de candidats a été déposée auprès de Madame le Maire.

Il s'agit de la liste intitulée « Elections sénatoriales 2020 : délégués titulaires et suppléants de NEVIAN », composée de :

- BASTELICA Jean-Pierre
- DOLS Magali
- SENTOST Gilles
- BANO Francine
- ANTON Cyril
- LUQUET Anne-Marie

Madame le Maire invite l'Assemblée à procéder au vote à bulletin secret.

La Président du bureau déclare que le scrutin est clos.

Le bureau électoral procède immédiatement au recensement des bulletins.

Après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants: 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

La liste « Elections sénatoriales 2020 : délégués titulaires et suppléants de NEVIAN », obtient 15 Voix

- **Sont proclamés délégués titulaires** : BASTELICA Jean-Pierre, DOLS Magali, SENTOST Gilles
- **Sont proclamés délégués suppléants** : BANO Francine, ANTON Cyril, LUQUET Anne-Marie

02°) Désignation des représentants de la commune au sein de la CLETC du Grand Narbonne.

Mme le Maire informe l'Assemblée, que suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges (CLETC), au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Chaque commune étant représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, il convient de désigner au sein du Conseil Municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siègeront à la CLETC.

M. le Maire propose de procéder à l'élection d'un délégué titulaire, suivie de l'élection d'un suppléant.

Le candidat pour le poste de déléguée titulaire est : Mme VERGNES Magali

Le candidat pour le poste de délégué suppléant est : M. BASTELICA Jean-Pierre

Vote : Les candidats proposés sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Cyril ANTON

Francine BANO

Jean-Pierre BASTÉLICA

Aurore BAZY

Monik BRUNEAU

Magali DOLS

Jean-Marc GENÉ

Jean-Roch GUIRAUD

Sébastien IBANEZ

Sandrine LE NAOUR

Anne-Marie LUQUET

Daniel OUVIERE

Gilles SENTOST

Anne VAYSSADE

Magali VERGNES